



Le concours Alice Advantage, est-ce une arnaque ???

Par **Tigress97one**, le **16/11/2010** à **14:52**

Bonjour,

Je me présente Mlle Séverine N.

Je suis censé être la gagnante du jeu concours "Alice Advantage 2010". Aujourd'hui j'ai reçu mon 4ème courrier d'Alice Advantage qui me demande de confirmer mon gain de 10.000 €, chose que j'ai faite pour les 3 précédents courrier.

Il m'a été demandé de passer une commande pour confirmer mon droit au gain, chose que j'ai également faite lors du 1er courrier. Aujourd'hui fait plus de 2 semaines que celui-ci à été envoyer, la somme de ma commande à déjà été débité et toujours pas de colis...

je ne peux joindre de standardiste ni par téléphone (**0 892 237 230**), ni par courriel (**vu qu'il n'ont pas adresse mail**; du moins je n'en ai pas trouvé)...

Que dois-je faire ???

Merci d'avance...

Par **genepy**, le **05/12/2010** à **09:21**

Bonjour,

Moi aussi j'ai déjà reçu 3 courriers de leur part, (gagnante 2010), je n'ai pas répondu, les courriers sont parti à la corbeille.. Avant de tombé dans le piège de telles arnaques, renseignez vous, vous pouvez toujours trouver des infos sur le web.

Sincères salutations.

Par **nico cros**, le **05/02/2011** à **12:14**

moi aussi je suis heureux gagnant 2010 j'ai tous renvoyer avec une commande a ce jour ca fait 3 semaine mon chèque a etait debiter et je n' est toujours rien recus impossible de les joindre je pense que tous cela et une belle escroquerie je vient de recevoir encord le meme courrier aujourd'hui en me disans de confirmer mon adresse et de commander pour recevoir mon cheque de 10000 euro avec mon colis voila

Par **Laure11**, le **05/02/2011** à **12:16**

Vous n'avez rien gagné du tout. Des plaintes ont été déposées contre Alice et les personnes qui ont déposé cette plainte ont été déboutées et ont dû verser des dommages et intérêts à Alice.

Lisez attentivement tous les courriers d'Alice et vous comprendrez que vous n'avez pas gagné.

Si vous avez commandé et payé des articles que vous n'avez pas reçus, là, vous pouvez déposer plainte pour ce motif.

Par **nico cros**, le **05/02/2011** à **13:01**

je te remercie pour ce que vous venez de me dire alors je vais envoyer un courrier en recommandé au sujet de mon colis merci

Par **Laure11**, le **05/02/2011** à **14:41**

Envoyez une mise en demeure (écrire en gros en haut de la page "MISE EN DEMEURE")

Vous leur mettez en demeure de vous faire parvenir sous 15 jours les articles commandés et payés.

Vous leur indiquerez également que passé ce délai, vous esterez en justice.